

1. Cadre général

1.1. Objet et thème

Le concours d'écriture « Cher Demain » est organisé dans le cadre du Dialogue de Trianon afin de favoriser l'expression écrite et d'encourager la culture scientifique des jeunes français et des jeunes russes. Le thème de chaque édition du concours est approuvé par le Conseil de coordination du Dialogue de Trianon. Pour la première édition, en 2019-2020, le thème proposé aux participants est le suivant : « Si vous pouviez vous adresser à une intelligence du futur, quel serait votre message ? »

1.2. Organisateur

Le concours est organisé sous l'égide de deux organisateurs nationaux :

- L'agence fédérale Rospechat (Russie)
- L'Institut français (France)

1.3. Coordinateur

Pour la mise en œuvre opérationnelle du concours, les organisateurs s'appuient en Russie sur l'organisation « Shkolnaya Liga » (« la ligue scolaire ») et en France sur l'association « Labo des histoires ».

1.4. Soutiens

En Russie, le concours bénéficie du soutien du ministère des Affaires étrangères, du ministère de la culture, du ministère de l'éducation, du ministère de la science et de l'enseignement supérieur, ainsi que des autorités régionales chargées de la culture et de l'éducation.

En France, le concours bénéficie du soutien du ministère des Affaires étrangères, du ministère de la Culture, du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, du ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche et du Centre national du livre.

1.5. Objectifs

Les objectifs du concours sont de :

- promouvoir le goût de la langue et de la littérature chez les enfants et adolescents russes et français ;
- familiariser les enfants et les adolescents à l'écriture créative ;
- développer le goût des enfants et des adolescents pour la culture scientifique ;
- sensibiliser les enfants et les adolescents aux enjeux éthiques liés aux intelligences du futur ;
- favoriser l'intérêt des jeunes de chaque pays pour la culture, la science et l'enseignement du pays partenaire ;
- développer et renforcer le potentiel créatif, littéraire et pluridisciplinaire des enfants et des adolescents.

1.6. Territoire

Le concours se déroule sur l'ensemble des territoires russes et français. Les élèves des établissements russes et français situés à l'étranger peuvent également y participer.

1.7. Nombre de participants

Pour l'édition 2019-2020, il est envisagé que 5.000 participants prennent part au concours dans chaque pays.

1.8. Mise en œuvre

Le concours est administré par un comité de pilotage conjoint. Ce comité est composé de huit membres, parmi lesquels : un représentant du Conseil de coordination du Dialogue de Trianon pour chaque partie, un représentant de l'agence Rospetchat, et de l'Institut Français, un représentant du ministère de l'Éducation de la Fédération de Russie, un représentant du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse de France, un représentant de Skhohnaya Liga et un représentant du Labo des histoires.

Un jury national est établi dans chaque pays afin de procéder à une première sélection ainsi qu'un jury international en charge de la sélection finale.

1.9. Publicité

Ce règlement, les adresses de contact, les informations sur les organisateurs et les jurys, les actualités du concours sont publiés sur la plateforme du Dialogue de Trianon et sur toutes autres plateformes que chaque partie jugera utile.

2. Définition des termes utilisés dans le règlement

Formulaire de participation : le formulaire contenant toutes les informations nécessaires pour valider la participation au concours.

Première phase : la phase initiale du concours, de novembre 2019 à mars 2020, est celle pendant laquelle les participants peuvent soumettre leurs textes.

Phase finale : la phase finale du concours correspond à la période, d'avril à juin 2020, pendant laquelle les lauréats sont invités à participer à une semaine d'activités en France ou en Russie autour de l'écriture créative et des intelligences du futur.

Coordinateurs : le coordinateur russe et le coordinateur français sont désignés par les organisateurs du concours pour assurer la mise en œuvre du concours.

Comité de pilotage : le comité de pilotage est l'organe directeur du concours, désigné par les organisateurs et responsable du respect du présent règlement. Il dirige l'organisation et le déroulement de tous les événements du concours.

Jurys : les trois jurys du concours (Russe, Français et international) sont établis par les organisateurs. Ils ont la responsabilité de procéder à la sélection des textes afin de désigner les lauréats nationaux, puis les lauréats internationaux.

Lauréats : les lauréats du concours sont les participants dont les textes sont retenus par les jurys. Il y a 60 lauréats nationaux (30 dans chaque pays), dont les textes sont retenus par les deux jurys nationaux. Parmi ces derniers, il y a 20 lauréats internationaux retenus par le jury international.

Dossier d'accompagnement : le dossier d'accompagnement du concours est disponible en russe et en français. Il peut être librement consulté par les participants et peut servir de support à des enseignants ou à des médiateurs culturels afin d'encourager la participation au concours. Le dossier d'accompagnement comprend des informations sur le thème du concours et des activités d'écriture adaptées.

3. Participation

3.1. Conditions

L'édition 2019-2020 du concours s'adresse aux élèves des classes de lycée dans les deux pays (« starshiyе shkоlniki » en Russie). Il est également ouvert à tous jeunes russes et français, âgés de 15 à 18 ans au 31 décembre 2019

La participation au concours est libre, individuelle et gratuite. La participation est exclusivement numérique et doit obligatoirement être réalisée sur le site Internet du concours. En validant leur participation, les participants acceptent que leur texte soit publié sur la plateforme du concours ou dans un recueil des textes des lauréats. A leur demande, cette participation peut être faite de façon anonyme.

3.2. Informations requises

Les informations suivantes sont requises pour pouvoir participer au concours et doivent être renseignées sur le site Internet du concours :

- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Nationalité
- Pays de résidence
- Contact (au choix : adresse postale, numéro de téléphone, adresse e-mail)
- Titre du texte et texte

3.3. Format du texte

Le texte doit contenir au moins 1000 et au plus 5000 caractères. Les œuvres doivent être enregistrées en utilisant le formulaire dédié ou dans les formats suivants: .doc, odt, .rtf. Les œuvres au format .pdf, .jpg ne sont pas acceptées.

Chaque participant peut soumettre un seul texte dans le cadre du concours.

Les travaux créatifs des étudiants ne sont acceptés que dans leur composition originale, non publiée par ailleurs. Les travaux publiés précédemment, partiellement ou totalement sur Internet (y compris sur le site Web d'un établissement d'enseignement, d'une classe, sur les pages de réseaux sociaux, etc.), ne sont pas autorisés à participer.

3.4. Langue

La participation peut se faire en français ou en russe.

Pour les élèves russes qui étudient le français et font le choix de participer en français, leur texte sera étudié par le jury français aux côtés des textes envoyés par les participants français. Pour les élèves français qui étudient le russe et font le choix de participer en russe, leur texte sera étudié par le jury russe aux côtés des textes envoyés par les participants russes.

3.5. Date

Les participants au concours envoient leurs travaux du 15 novembre 2019 au 15 mars 2020. La date de réception des travaux par le jury est déterminée par les informations relatives à l'heure et à la date enregistrées par le serveur de messagerie lors de l'envoi du travail sur le site Web du concours.

4. Méthodologie

Les contributions au concours seront jugées à l'aune de la créativité littéraire, de l'originalité des idées, et enfin de la pertinence à l'égard de la question posée (et explicitée dans le dossier d'accompagnement) dont les participants auront fait preuve.

Tous les textes envoyés sont vérifiés contre le plagiat et les citations incorrectes (en n'importe quelle quantité) d'œuvres tierces à l'aide de services en ligne permettant de vérifier l'unicité des textes (pour les œuvres en russe, il est proposé d'utiliser text.ru pour toutes les œuvres reçues et antiplagiat.ru pour 30 meilleures œuvres.)

Les textes sont évalués par le jury en fonction du niveau de connaissances linguistiques. Nous attirons l'attention des candidats sur le fait que le nombre minimal de fautes de frappe et d'erreurs est admissible. Un travail contenant, de l'avis des membres du jury, un nombre excessif d'erreurs syntaxiques et (ou) grammaticales, peut être retiré du concours.

Les textes des soixante (30 + 30) lauréats nationaux seront traduits dans la langue du pays partenaire et soumis dans les deux langues (français et russe) au jury international.

5. Calendrier

- 12 novembre 2019 : conférence de lancement du projet
- 15 novembre 2019 – 15 mars 2020 : période ouverte pour l'envoi des textes des participants au concours
- 16 mars – 15 avril : relecture des textes
- 20 avril 2020 : proclamation des lauréats des jurys nationaux
- 21 avril 2020 – 10 juin : relecture des textes par le jury international
- 19 juin 2020 : proclamation des lauréats du jury international
- juillet – octobre 2020 : séjour en Russie pour les lauréats du concours)
- septembre- décembre 2020 : séjour en France pour les lauréats du concours

6. Lauréats

6.1. Lauréats nationaux

Les lauréats nationaux sont au nombre de 60, à raison de 30 par langue, choisis par chacun des deux jurys nationaux.

Les textes des lauréats nationaux seront diffusés sur la plateforme du concours et les organisateurs se réservent le droit de publier ces textes dans un recueil.

6.2. Lauréats internationaux

Les lauréats internationaux sont au nombre de 20, à raison de 10 dans chaque langue. Ils sont choisis par le jury international.

6.3. Prix

Les lauréats nationaux reçoivent un diplôme et leur texte est publié sur la plateforme du concours. Les lauréats internationaux seront de surcroît invités à un séjour conjoint, avec un programme de visites et de rencontres scientifiques, éducatives et culturelles, en France et en Russie entre juillet et décembre 2020 aux dates fixées en fonction des dates des vacances scolaires dans chaque pays.

7. Les jurys

7.1. Jurys nationaux

Chaque jury national est composé d'au moins six membres, le président ayant une voix prépondérante en cas de partage des voix. Il comprendra au moins un membre du Conseil de coordination national du Dialogue de Trianon. Il fera appel à des personnalités reconnues des milieux éducatifs, scientifiques et littéraires.

7.2. Jury international

Le jury international, de six membres, sera composé à parité de membres français et russes. Sa composition sera approuvée par le Conseil de coordination franco-russe du Dialogue de Trianon. Mme Claudie Haigneré présidera le jury international avec une voix prépondérante.

8. Activités en lien avec le concours

Afin de promouvoir le concours, les organisateurs pourront proposer des activités (ateliers d'écriture, conférence, masterclass) en lien direct ou indirect avec le concours. La participation à ces activités n'est pas obligatoire pour participer au concours.

9. Publications

Les organisateurs du concours se réservent le droit de diffuser des textes via : l'édition d'un recueil, les médias ou les moyens de communication des organisateurs et partenaires du concours. Ces publications ne pourront faire l'objet d'une quelconque rémunération.

10. Dépôt du règlement, litiges

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Il est disponible pendant toute la durée du concours sur le site internet du concours.

Les participants au concours fournissent l'accord de leurs parents (représentants légaux) au traitement automatisé des données à caractère personnel et au transfert des droits non exclusifs sur les textes envoyés aux organisateurs du concours.

Tout litige concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranché souverainement par les organisateurs qui se réservent le droit de modifier ou d'annuler ce jeu-concours en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, et ce sans dédommagement de quelque nature que ce soit.

11. Informatique et liberté

Conformément aux dispositions de la loi fédérale n° 152 du 27 juillet 2006 relatives aux données à caractère personnel, les participants russes ont le droit d'accéder à leurs données et de les modifier. Les participants qui souhaitent que leurs données soient retirées de la liste et ne soient pas transférées à des tiers doivent envoyer leur demande par écrit.

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants français bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant et peuvent demander par simple lettre que leurs coordonnées soient radiées de cette liste et ne soient plus communiquées à des tiers.

Pour l'Institut français

Pierre Buhler :

Pour l'agence Rospetchat

Vladimir Grigoriev :